



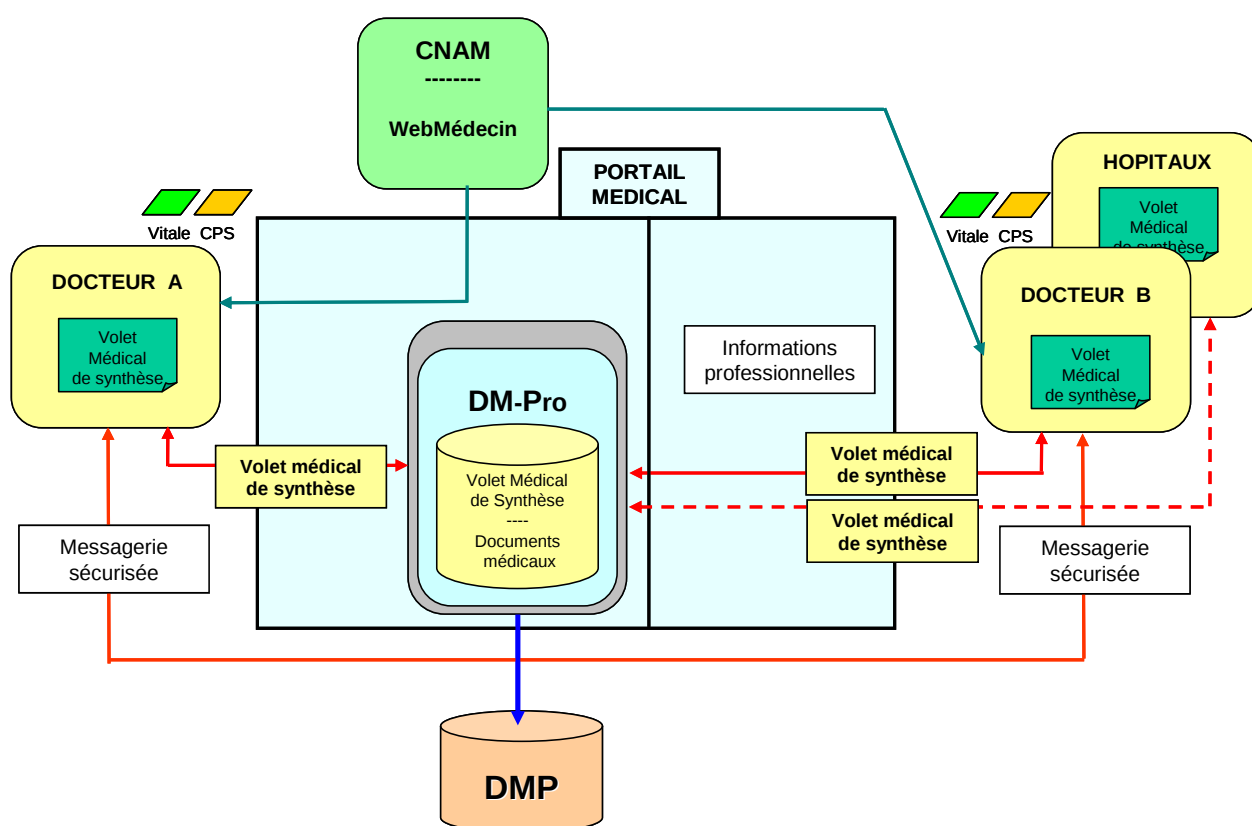
Description Synthétique du Dossier Médical Professionnel

Le DM-Pro est un projet initié par l'AMEI, Association Médicale d'Echanges Informatiques. La mise en place du DM-Pro vise à faciliter la mise en relation des professionnels de santé. Ce n'est en effet qu'en décroissant le système d'information de Santé et en favorisant le partage de l'information qu'un certain nombre d'effets indésirables sur la santé du patient pourront être évités. Le DM-Pro ambitionne ainsi de contribuer à **l'amélioration de la coordination et de la qualité des soins**, et à la **lutte contre la iatrogénie et la redondance des actes**. Il contribue ainsi à favoriser l'émergence du futur Dossier Médical Personnel.

Ce projet est ouvert à l'ensemble des médecins. Le DM-Pro souhaite fédérer autour de lui un maximum d'éditeurs de logiciels médicaux. Pour que son logiciel soit compatible DM-Pro, un éditeur doit s'assurer qu'il respecte les normes internationales retenues pour ce projet - normes d'ores et déjà validées par le GIP-DMP et qui feront du DM-Pro un projet naturellement compatible avec le futur DMP – et passer avec succès les tests de compatibilité.

Les différentes composantes du DM-Pro sont le logiciel métier du médecin, une plateforme de dépôt et d'échange de documents, la messagerie sécurisée homologuée GIP-CPS, et le Portail Web DM-Pro.

Le schéma d'ensemble des composants et des échanges peut être représenté comme suit :



L'outil central du DM-Pro est le **Volet Médical de Synthèse** ou VMS. C'est en adressant un VMS au serveur du DM-Pro que le médecin met à disposition de ses confrères, dès la fin de sa consultation et sans aucune double saisie, l'information essentielle et synthétique concernant son patient. Naturellement, ce partage d'information au travers du DM-Pro ne peut se faire qu'avec l'accord du patient et moyennant l'utilisation conjointe de la Carte Professionnelle de Santé (CPS) et de la Carte Vitale du patient qui garantissent la sécurité des échanges. La CPS est également utilisée pour les échanges par Messagerie Sécurisée homologuée GIP-CPS, messagerie dont la présence sur le poste du médecin fait partie intégrante du périmètre du DM-Pro. C'est grâce à cette messagerie que les médecins peuvent s'échanger directement et en toute sécurité des informations complémentaires à celles du VMS.

Le VMS présente toutes les caractéristiques pour simplifier et fiabiliser la communication entre les Professionnels de Santé :

- Le VMS contient les éléments essentiels du dossier du patient, ceux qu'il est nécessaire de connaître pour prendre en charge le patient et coordonner au mieux les soins : les antécédents, les allergies, les diagnostics, les médicaments pris en traitement de fond, les actes effectués, et les vaccinations. Ce contenu a été défini par le Comité de Pilotage du projet DM-Pro.
- La « fabrication » d'un VMS ne nécessite aucun effort de la part du médecin. Dès la fin de la consultation, sans quitter son logiciel médical, le médecin valide la sélection des informations prévues pour être déposées sur le DM-Pro au sein du VMS. Il garde, avec le patient, le libre choix de cette sélection. Naturellement, son logiciel métier gardera la trace des VMS qu'il aura envoyés vers le DM-Pro.
- La réception d'un VMS ne pose pas plus de problème que son envoi. Le médecin accède au contenu du DM-Pro du patient sans quitter son logiciel métier, pourvu qu'il soit en possession d'une carte CPS, de la carte Vitale du patient, et de l'autorisation de ce dernier. La lecture du VMS antérieurement déposé sur le DM-Pro est instantanée. Le médecin, après avoir lu le VMS, peut choisir d'en intégrer tout ou partie dans le dossier local du patient. La structure du VMS étant calquée sur celle du dossier métier, chaque élément intégré dans le dossier local ira se ranger à la place qui lui est réservée, il sera naturellement marqué comme venant d'un VMS pour être distingué des informations collectées par le médecin lui-même. Ce faisant, par exemple, tout médicament intégré à partir du VMS dans le dossier du patient pourra, le cas échéant, interagir avec les futures prescriptions faites pour ce patient.
- Le DM-Pro d'un patient ne contient qu'un seul et unique VMS, ce qui facilite la lecture et l'intégration de l'information. Chaque VMS est automatiquement mis à jour avec les informations transmises par le dernier médecin ayant vu le patient.

Les médecins qui ne disposent pas d'un logiciel métier compatible DM-Pro peuvent toutefois également profiter des avantages du DM-Pro s'ils disposent d'un ordinateur relié à Internet par ADSL et d'un lecteur de carte Vitale avec CPS. En se connectant au Portail Web du DM-Pro ils ont accès au VMS du patient et peuvent le mettre à jour dans des conditions comparables à celles des logiciels médicaux.

Les logiciels médicaux compatibles DM-Pro doivent par ailleurs être en mesure de récupérer et d'intégrer les informations disponibles sur l'Histoire de Remboursements, service offert par la CNAM. Ainsi, la connaissance des traitements en cours et des actes déjà effectués permettra de renforcer la lutte contre la iatrogénie et la redondance des actes.

Comme précisé plus haut, les choix techniques retenus pour le DM-Pro sont établis sur la base de normes internationales, ils garantissent la compatibilité avec le futur DMP et évolueront en parallèle de ceux du DMP pour maintenir cette garantie de compatibilité. A titre d'exemple, le VMS suit le « Guide d'implémentation du Volet Médical CDA-r2 » HL7-France HPRIM, et les échanges se font au travers de la plateforme de dépôt selon le profil IHE-XDS.